
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 27 mars 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Règlements : 0309-526, 0309-527 et 0300-017.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26^e jour de mars 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier